



Dépot de garantie après sinistre,

Par **Bento**, le **20/05/2009** à **15:18**

Bonjour,

il y a plus de 2mois que j'ai quitté mon logement sinistré, pour cause un tuyau avait cédé de l'étage du dessus ,qui, appartient au même propriétaire que mon appartement, le plafond s'était totalement effondré alors que j'étais en location, m'obligeant à retourné vivre chez mes parents.

Il a été reconnu de sa responsabilité les dégâts lors de l'état des lieu final passer avec une agence de location qui m'avait garanti avoir mon chèque de caution.

Aujourd'hui après plusieurs plaintes auprès du propriétaire il m'envoie une somme de 1200euros de frais de peinture dû à des morsures de chiens (possédant un labrador) ai je le droit de demandé tout de même ma caution de 670euros??